

Canicule

& travail Quelle prévention ?

1

Prendre en compte la période d'acclimatation : au minimum sept jours d'exposition régulière à la chaleur.

2

Aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée.

3

Limiter le temps d'exposition du salarié au soleil ou effectuer des rotations de tâches.

4

Augmenter la fréquence des pauses de récupération dans les lieux frais.



5

Éviter le travail isolé.

6

Prévoir des sources d'eau potable fraîche et des aires de repos ombragées ou climatisées.

Consulter la météo pour connaître le niveau de vigilance canicule et prendre les mesures adaptées.

7

8

Permettre aux salariés d'adapter leur propre rythme de travail.

9

Modifier voir mécaniser certaines tâches.

10

Limitier ou reporter le travail physique.

11

Former et informer les salariés sur les risques liés à la chaleur.